Accusé de réception en préfecture
030-213001357-20250401-DECCAS012-2025-DE
Date de télétransmission : 08/04/2025
Date de réception préfecture : 08/04/2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE JONQUIERES SAINT VINCENT

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 1ER AVRIL 2025

Délibération n°012-2025

Budget Primitif 2025

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	8	9
Date de convocation		
26 mars 2025		
Secrétaire de séance		
Brigitte GAYAUD		

Le premier avril deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, président du Centre Communal d'Action Sociale.
Les dispositions de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été respectées.
Etaient présents : Jean-Marie FOURNIER, Delphine POIRIER, Myriam SEVENERY, Brigitte GAYAUD, Marie-Line VIGNE, Annie COGNON, Vincente OBIOL, André AGNIEL
A donné procuration : Françoise LLINARES à Delphine POIRIER.
Absents : Mélanie SALLE, Catherine CLIMENT, Sarah AIT IDIR, Claude CADENAT, Christine LE ROY DE PRESALE, Raphaëlle DELENTE.

***

Rapporteur : Delphine POIRIER, vice-présidente

Suivant les dépenses et recettes prévisionnelles liées à l'exécution des missions de services publics, et dans le respect de l'instruction budgétaire et comptable M57, il est proposé d'adopter le budget primitif du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2025.
Il est voté par chapitres, en section de fonctionnement, ne comporte pas de section d'investissement, mais fait l'objet d'une décision globale et unique. Il est présenté en équilibre.
Les comptes prévisionnels par chapitres de la section de fonctionnement s'établissent ainsi :

CHAPITRES		2024		BP 2025
		BP	CA	
DEPENSES				
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	33 828	23 860	27 210
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	9 690	7 529	9 690
	TOTAL DEPENSES	**43 518**	**31 389**	**36 900**
RECETTES				
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	31 751	27 188	30 975
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	393	384	393
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	9 350	0	5 532
	TOTAL RECETTES	**41 494**	**27 572**	**36 900**

Au terme de cette présentation,

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Vu le Code de l'Action Sociale et de la Famille, et notamment les articles L.123-4 à 123-9 et R.123-1,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu le rapport d'orientations budgétaires 2025,
Ouï l'exposé du Rapporteur,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE

Le budget primitif principal 2025 tel qu'annexé à la présente délibération.

La Secrétaire de séance,
Brigitte GAYAUD

Le Président,
Jean-Marie FOURNIER

JONQUIERES St-VINCENT 30300

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois suivant sa publication. La saisine du tribunal peut être effectuée sur l'application informatique « Télérecours citoyens » depuis le site internet : www.telerecours.fr